

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Le titulaire de la mention complémentaire *sécurité¹ civile et d'entreprise* a pour fonction de contribuer à la sécurité des personnes et des biens, à la prévention et à la lutte contre les sinistres et les risques professionnels, seul ou en équipe. Il participe à la protection de l'environnement en prenant en compte les risques technologiques et naturels.

Le titulaire de cette mention exerce ses fonctions, soit dans une collectivité territoriale, soit dans une administration, soit dans une entreprise publique ou privée.

Dans le secteur où il exerce, le titulaire de la mention complémentaire *sécurité civile et d'entreprise* doit être capable d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de prévenir tout risque d'accident, d'incident, d'incendie. Il doit, en cas de sinistre mettant en péril la sécurité des personnes, des biens et des équipements, prendre des mesures conservatoires immédiates, intervenir, avec les moyens dont il dispose, dans les limites définies par la loi, et faire appel à des secours adaptés.

Il doit avertir conjointement sa hiérarchie et/ou les personnes responsables de son lieu d'exercice, des risques, des circonstances et des effets observés. Il doit avoir le souci permanent de contribuer à maintenir les lieux et les équipements en conformité avec leur destination et avec la réglementation.

Outre les compétences précitées, il doit être capable de gérer et de maîtriser, conformément à la déontologie du métier, des comportements et des situations impliquant des victimes ou des témoins.

Il doit être capable de porter une aide efficace et appropriée aux personnes en difficulté.

¹ **Sécurité** : elle concerne les moyens préventifs et réactifs destinés à lutter contre les risques accidentels engendrés par l'homme, la machine, la nature. Il s'agit de l'incendie, du bris de machine, des accidents du travail, de la pollution, des inondations, etc... La sécurité est liée à la notion d'accident involontaire.

FONCTIONS	ACTIVITÉS	TÂCHES
PRÉVENTION DES SINISTRES ET DES RISQUES MAJEURS	I : PRÉVENTION 1) Reconnaissance et repérage des lieux 2) Prise en compte de l'environnement, de ses spécificités et des consignes générales 3) Prise en compte des moyens techniques et des consignes particulières 4) Prise en compte du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) et autres documents réglementaires 5) Prévention des perturbations liées à l'environnement extérieur du site 6) Rondes 7) Surveillance des systèmes	<ul style="list-style-type: none"> • Situation sur un site par rapport à un plan ou un schéma. • Vérification de la concordance entre les documents et la réalité. • Repérage des dégagements et des cheminements. • Localisation des sources de risque et de leur moyen de barrage. <ul style="list-style-type: none"> • Appropriation et application des consignes générales • Appropriation du plan de prévention spécifique du site ou du plan d'opération interne (installations classées). • Identification et signalement des situations à risques pour éviter l'accident. • Localisation des installations fixes d'extinction automatique, des extincteurs, des robinets d'incendie armés. • Localisation des moyens de détection, des moyens d'alerte et d'alarme. <ul style="list-style-type: none"> • Appropriation et application des consignes particulières • Appropriation et utilisation des moyens techniques et des transmissions. • Vérification des installations d'extinction fixes et des moyens de détection d'alerte et d'alarme. • Surveillance des interventions potentiellement dangereuses (permis feu). <ul style="list-style-type: none"> • Appropriation des documents pour identification des risques extérieurs à un site <ul style="list-style-type: none"> • Repérage des risques extérieurs d'origine naturelle ou technologique <ul style="list-style-type: none"> • Vérification de la présence et de l'état du matériel de secours et de lutte contre l'incendie. • Recherche des risques et suppression des dangers potentiels. • Vérification des dégagements et cheminements. <ul style="list-style-type: none"> • Surveillance des écrans. • Surveillance des systèmes de sécurité incendie • Utilisation des matériels mis à disposition.

FONCTIONS	ACTIVITÉS	TÂCHES
LUTTE CONTRE LES SINISTRES ET LES RISQUES MAJEURS	II : ANALYSE DES ANOMALIES 1) Surveillance générale du site 2) Gestion des alarmes 3) Gestion des alertes III : INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche d'anomalies au cours des rondes et à partir du poste de surveillance. • Détection des transgressions des consignes et règlements spécifiques du site. • Réception des signaux d'alarme. • Localisation de l'origine de l'alarme et « levée de doute ». • Choix de la procédure ou de l'action appropriée. • Identification de l'origine de l'information. • Localisation de l'anomalie. • Application des procédures de « levée de doute ». • Choix de la procédure ou de l'action appropriée. • Réception d'une alerte. • Gestion des départs des intervenants. <p>Application des consignes de sécurité spécifiques au site :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise des mesures conservatoires : <ul style="list-style-type: none"> - Alerte et information des sapeurs pompiers. - Préservation des traces et indices. - Coupure des fluides. • Participation au processus d'évacuation. • Ouverture du site aux secours extérieurs, accueil, guidage. • Assistance aux sapeurs-pompiers. • Fermeture des accès. • Vérification du déclenchement des moyens techniques asservis. • Extinction d'un début d'incendie. • Mise en place des moyens destinés à limiter l'extension du sinistre ou de la catastrophe. • Emploi de matériels divers. • Maîtrise de certains animaux. • Utilisation du lot de sauvetage et de protection contre les chutes. • Réalisation des établissements (lances, tuyaux, pièces de jonction). • Mise en œuvre des techniques et des méthodes d'extinction des feux. • Mise en œuvre des matériels de protection respiratoire. • Intégration dans la chaîne des secours (alerte, poste de commandement). • Gestion de son propre stress et de celui des victimes et des personnes impliquées.

FONCTIONS	ACTIVITÉS	TÂCHES
	<p>IV COMPTE RENDU</p> <p>1) Recueil des informations nécessaires</p> <p>2) Mise en forme</p> <p>3) Diffusion/archivage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des moyens utilisés • Listage des intervenants • Prise en note des horaires (action déclenchée, réalisée) • Consignation de l'incident sur le registre d'hygiène et de sécurité. • Détermination du mode de compte rendu (oral et/ou écrit) • Renseignement du document de contrôle adapté (main courante, avis d'intervention, permis feu ...) • Datage et signature des registres et/ou du cahier de consignes. • Information de la hiérarchie • Archivage des enregistrements et documents
<p>SECOURS ET ASSISTANCE AUX PERSONNES</p> <p>I : SECOURISTE ISOLE</p>	<p>I PRÉVENTION :</p> <p>1) Prise en compte de l'environnement et de ses spécificités</p> <p>2) Prise en compte des moyens techniques</p> <p>II ANALYSE DES ANOMALIES</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identification et signalement des situations à risques pour éviter l'accident • Localisation et vérification du bon fonctionnement des moyens techniques à disposition. • Appropriation et utilisation des moyens techniques. • Identification des signaux d'alerte aux populations et indication des mesures de protection à prendre pour soi-même et son entourage. • Tentative d'identification de l'origine du dommage. • Définition de la possibilité ou non d'intervention seul avec les moyens disponibles dans le cadre des consignes reçues. • Identification de l'obstruction des voies aériennes d'une victime. • Identification de la conduite que le sauveteur doit tenir devant une victime qui présente une obstruction partielle des voies aériennes (la victime s'étouffe). • Transmission au service de secours d'urgence adapté des informations nécessaires à son intervention après observation de la situation (l'alerte).

FONCTIONS	ACTIVITÉS	TÂCHES
	III INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des arrêts prévus de certaines installations ou machines. • Application des consignes permettant : <ul style="list-style-type: none"> - La confirmation, le cas échéant, de la nécessité de faire appel à des services techniques. - La mise en œuvre des premiers secours conformément aux consignes et aux réglementations applicables. - L'accueil et l'orientation des secours. • Suppression ou mise à l'écart d'un danger pour assurer sa propre protection, celle de la victime ou des autres personnes. • Dégagement d'urgence d'une victime exposée à un danger que le sauveteur ne peut supprimer. • Compression directe de l'endroit qui saigne. • Compression à distance à l'aide d'un point de compression si la compression directe est impossible ou inefficace. • Enchaînement des techniques qui permettent d'obtenir une désobstruction des voies aériennes chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson. • Maintien, dans l'attente de l'arrivée des secours d'urgence, de la liberté des voies aériennes d'une victime inconsciente qui respire. • Réanimation cardio-pulmonaire de base chez une victime inconsciente qui ne respire pas. • Mise en position la plus adaptée pour éviter l'aggravation de l'état d'une victime qui saigne du nez ou bien qui vomit ou crache du sang. • Arrosage à l'eau d'une brûlure venant de se produire avant identification de sa gravité et adaptation des gestes de secours. • Immobilisation d'une personne victime d'une atteinte traumatique des os ou des articulations en attendant les secours. • Installation en position d'attente d'une victime qui présente une plaie grave. • Observation d'une personne victime d'un malaise, questionnement de base, mise au repos et installation en position d'attente avant de demander un avis médical. • Réalisation des gestes de secours nécessaires à une personne qui présente une plaie simple. • Fourniture d'un réconfort en vue de calmer ou de rassurer

FONCTIONS	ACTIVITÉS	TÂCHES
	<p>IV COMPTE RENDU</p> <p>1) Recueil des informations nécessaires</p> <p>2) Mise en forme</p> <p>3) Diffusion/archivage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire des moyens utilisés. • Listage des intervenants. • Prise en compte des horaires : action déclenchée, réalisée. • Consignation de l'incident sur le registre de sécurité. <ul style="list-style-type: none"> • Détermination du mode de compte rendu (rapport oral et/ou écrit). • Renseignement du document de contrôle adapté. • Datage et signature des registres et/ou du cahier de consignes. <ul style="list-style-type: none"> • Information de la hiérarchie. • Archivage des enregistrements et des documents.

FONCTIONS	ACTIVITÉS	TÂCHES
	III INTERVENTION	<ul style="list-style-type: none"> • Pratique du dégagement en urgence, pour soustraire la victime à un danger imminent et éviter le suraccident. • Dégagement d'une victime en urgence en la mettant en position d'attente. • Reconnaissance d'une hémorragie externe ou extériorisée. • Pratique des gestes adaptés pour arrêter l'hémorragie et en limiter les conséquences avec ou sans matériel. • Libération des voies aériennes avec et sans matériel, et maintien de cet état. • Utilisation de manière efficace des appareils manuels de ventilation artificielle. • Utilisation en équipe de matériel de ventilation artificielle. • Préparation, réalisation et surveillance de l'administration d'oxygène chez une victime par inhalation ou insufflation • Pratique à plusieurs équipiers de la ventilation artificielle avec matériel et oxygène, associée à un massage cardiaque externe efficace. • Utilisation de l'oxygène chez une victime en détresse et pratique d'une ventilation artificielle associée à un massage cardiaque externe en équipe. • Utilisation, à bon escient, du défibrillateur. • Mise en œuvre hors séquence de réanimation cardio-pulmonaire (RCP) et défibrillation semi-automatique. • Mise en œuvre avec RCP et défibrillation semi-automatique. • Arrosage des régions brûlées. • Aspersion, séchage et emballage des zones brûlées, surveillance de la victime. • Action devant une brûlure chimique ou électrique avec ou sans matériel. • Traitement d'une plaie, avec ou sans matériel. • Placement de la victime dans la position nécessitée par son état et ses lésions. • Appréciation de l'évolution de l'état d'une victime. • Surveillance de chaque victime dans l'attente d'un renfort après avoir réalisé les gestes salvateurs. • Maintien d'une victime dans la position où elle a été mise au préalable. • Maintien de l'axe tête-cou-tronc sans effectuer de traction. • Utilisation du matériel d'immobilisation pour une atteinte traumatique de l'appareil locomoteur. • Relevage d'une victime et positionnement éventuel sur un matériel de portage adapté. • Brancardage d'une victime du lieu de l'accident jusqu'au véhicule de transport. • Aide à la marche et brancardage improvisé.

	IV COMPTE RENDU	<ul style="list-style-type: none">• Transmission des informations précises et détaillées aux services concernés lors des différentes étapes de l'intervention.• Transmission des données recueillies.

FONCTIONS	ACTIVITÉS	TÂCHES
MAÎTRISE DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	I PRÉVENTION 1- Reconnaissance et repérage des lieux 2- Prise en compte de l'environnement spécifique 3- Prise en compte des moyens d'intervention 4- Prise en compte de l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement 5- Prévention des incidents 6- Prévention des risques liés à la panique	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation de la géographie du site par une visite. - Repérage et identification du rôle des acteurs de la sécurité dans le cadre du site - Appropriation des consignes et du plan de prévention du site et, si nécessaire, du plan particulier d'intervention (PPI) - Appropriation et utilisation des moyens disponibles. - Localisation et vérification du bon fonctionnement des moyens techniques disponibles. - Appropriation des outils spécifiques (plan environnement entreprise par exemple) et des dispositifs spécifiques de protection de l'environnement. - Recensement et prise en compte des situations à risques. - Participation à l'évaluation et à la mise à jour du document relatif à la prévention des risques pour la santé et la sécurité des personnels et du public. - Information des personnes concernées. - Appropriation du plan d'évacuation et de mise à l'abri.
	II ANALYSE DES ANOMALIES : 1- Gestion des alarmes 2- Gestion des signaux d'alerte 3- Gestion des appels téléphoniques et autres formes d'interpellation	<ul style="list-style-type: none"> - Réception et identification des signaux. - Localisation de l'origine du signal. - Application des procédures de levée de doute. - Déclenchement de l'action appropriée. - Réception et identification des signaux d'alerte. - Localisation de l'anomalie. - Application des procédures de levée de doute. - Déclenchement de l'action appropriée. - Réception et identification de l'appel. - Localisation de l'appel. - Application des procédures de levée de doute. - Déclenchement de l'action appropriée.

FONCTIONS	ACTIVITÉS	TÂCHES
	<p>III : INTERVENTION – GESTION DE LA SITUATION A RISQUE SUR LE SITE</p> <p>1- Identification et évaluation du risque.</p> <p>2- Suppression ou atténuation du risque</p> <p>3- Déclenchement et application des procédures</p> <p>4- Protection des personnes et des biens</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse et interprétation des indicateurs d'alarme et d'alerte et des appels. - Discernement des limites de l'action. - Prise des mesures appropriées à la situation (coupure des fluides, évacuation...). - Limitation des conséquences de l'événement dans l'attente de l'intervention. - Application des consignes. - Recours aux secours externes. - Mise en œuvre du plan de prévention du site ou du plan d'opération interne. - Information sur l'évolution des événements. - Préservation de sa propre sécurité. - Préservation de la sécurité d'autrui. - Sécurisation des biens et des espaces. - Mise à disposition auprès des secours.
	<p>IV : COMPTE-RENDU</p> <p>1- Recueil des informations</p> <p>2- Production d'un compte-rendu oral ou écrit</p> <p>3- Transmission de l'information</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des caractéristiques de la situation : lieu, date, intervenants, descriptif, relevé des faits. - Inventaire des moyens utilisés. - Renseignement d'un questionnaire. - Rédaction d'un compte-rendu succinct. - Datage et signature des documents de sécurité (registre hygiène sécurité, cahier d'événements, main-courante ou autre document...). - Mise au courant des personnes habilitées en respectant les consignes. - Proposition de nouvelles mesures à prendre pour améliorer la sécurité compte tenu des événements passés.

**RÉFÉRENTIEL DES
ACTIVITÉS
PROFESSIONNELLES**

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

COMPÉTENCE GLOBALE

Dans le secteur où il exerce, le titulaire de la mention complémentaire sécurité civile et d'entreprise doit être capable d'assurer la sécurité des personnes et des biens, de prévenir tout risque d'accident, d'incident, d'incendie. Il doit, en cas de sinistre mettant en péril la sécurité des personnes, des biens et des équipements, prendre des mesures conservatoires immédiates, intervenir, avec les moyens dont il dispose, dans les limites définies par la loi, et faire appel à des secours adaptés.

Il doit avertir conjointement sa hiérarchie et/ou les personnes responsables de son lieu d'exercice, des risques, des circonstances et des effets observés. Il doit avoir le souci permanent de contribuer à maintenir les lieux et les équipements en conformité avec leur destination et avec la réglementation.

Outre les compétences précitées, il doit être capable de gérer et de maîtriser, conformément à la déontologie du métier, des comportements et des situations impliquant des victimes ou des témoins.

Il sera capable de porter une aide efficace et appropriée aux personnes en difficulté.

FONCTIONS
CAPACITÉS ET COMPÉTENCES

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES SINISTRES ET LES RISQUES MAJEURS	C1	S'INFORMER	C11	Reconnaître et repérer les lieux en vue d'une intervention
			C12	Prendre en compte l'environnement et ses spécificités, les moyens techniques et les consignes, en vue d'une intervention
	C2	ÉVALUER PRÉVENIR	C21	Repérer et identifier les facteurs de risques en vue d'une action de prévention.
			C22	Vérifier le fonctionnement des moyens techniques
	C3	INTERVENIR SEUL OU EN ÉQUIPE	C31	Déterminer les procédures et les actions à mettre en œuvre
			C32	Agir - Réagir - Appliquer des procédures et des consignes
C4	COMMUNIQUER	C41	Recueillir et analyser des informations	
		C42	Rendre compte	
SECOURS ET ASSISTANCE AUX PERSONNES				
MAÎTRISE DES RISQUES PROFESSIONNELS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT				